

## **DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS**

**concernant**

### **UNE ÉTUDE DE RECHERCHE SUR LES OBSTACLES ET LES CATALYSEURS QUI FREINENT OU FAVORISENT LA RÉPONSE AUX BESOINS EN SOINS DE SANTÉ PRIMAIRE, SEXUELLE ET REPRODUCTIVE DES FEMMES ET DES PERSONNES DE DIVERSES IDENTITÉS DE GENRE DE LA COLLECTIVITÉ AYANT ÉTÉ RÉCEMMENT VICTIMES D'ACTES CRIMINELS**

#### **Contexte**

Femmes et Égalité des genres Canada (FEGC) œuvre pour faire avancer l'égalité en ce qui concerne le sexe, l'orientation sexuelle et l'identité ou l'expression de genre par l'inclusion des personnes de tous les genres, y compris les femmes, dans la vie économique, sociale et politique du Canada. Pour respecter son mandat, FEGC fournit des conseils éclairés et un appui stratégique aux ministères et organismes fédéraux dans l'élaboration de politiques, de programmes et de lois en lien avec l'égalité des genres, notamment sur les lacunes dans la recherche et les soins en matière de santé. La recherche à FEGC vise à appuyer la prise de décisions fondées sur des données probantes par l'identification des catalyseurs de l'égalité des genres et des obstacles à celle-ci. Elle vise également à améliorer la disponibilité, l'accessibilité et la visibilité des données, des statistiques et des analyses liées aux questions clés d'égalité des genres afin d'appuyer l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) et de faciliter la mesure coordonnée des progrès vers l'égalité des genres.

#### **Objet de la présente demande de renseignements**

La présente demande de renseignements a pour objet de trouver des prestataires qui possèdent l'expérience et l'expertise nécessaires pour mener un projet de recherche de trois ans qui vise à comprendre et à répondre aux besoins en matière de santé primaire, sexuelle et reproductive des femmes et des personnes de diverses identités de genre de la collectivité ayant été récemment victimes d'actes criminels. Les connaissances générées par ce projet appuient le mandat conjoint de FEGC et Santé Canada qui consiste à garantir l'accès de l'ensemble de la population canadienne aux services de santé sexuelle et reproductive dont elle a besoin, en apportant un éclairage clé sur les obstacles et les catalyseurs dans l'accès aux services de santé pour cette population.

Dans le cadre du projet, les prestataires doivent :

1. disposer d'une équipe de recherche pluridisciplinaire;
2. mener une étude de recherche originale sur les obstacles et les catalyseurs qui freinent ou favorisent la réponse aux besoins en matière de santé primaire, sexuelle et reproductive, ainsi que les résultats pour la santé après avoir reçu des services de santé communautaires, pour les femmes et les personnes de diverses identités de genre de la collectivité ayant été récemment victimes d'actes criminels;
3. produire un rapport de recherche sur les incidences, les leçons retenues et les conséquences pour les communautés de pratique;
4. créer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation des connaissances.

Veillez examiner l'annexe A (Énoncé des travaux) pour obtenir des précisions sur cette exigence. Les prestataires doivent manifester leur intérêt en fournissant par écrit les renseignements demandés à l'annexe B (Renseignements demandés aux prestataires éventuels).

### **Nature de la demande de renseignements**

La présente demande de renseignements ne constitue pas une demande de soumissions. La demande de renseignements ne donnera pas lieu à l'attribution d'un contrat.

En conséquence, les prestataires éventuels de biens ou de services décrits dans la présente demande de renseignements n'ont pas à réserver de stocks ou d'installations, ni à affecter de ressources lors de la prise d'un engagement envers les parties intéressées, en fonction des renseignements contenus dans la présente demande de renseignements. La demande de renseignements ne donnera pas lieu à l'établissement d'une liste de prestataires. Le fait de répondre à la présente demande de renseignements n'empêchera pas la ou le prestataire de participer à d'autres futurs appels d'offres. À cet effet, la présente demande de renseignements ne sera pas forcément suivie par l'achat des biens et services qui y sont décrits. La présente demande de renseignements a pour seul objectif d'obtenir la rétroaction de l'industrie sur les questions qui y sont décrites. La demande de renseignements ne témoigne pas de l'engagement réel ou implicite de FEGC à mettre en œuvre l'une ou chacune des initiatives d'application ou d'infrastructure décrites aux présentes.

### **Nature et présentation des réponses demandées**

Les réponses des prestataires éventuels aux renseignements demandés dans la présente demande de renseignements aideront FEGC à trouver des prestataires éventuels qui satisfont à ses exigences. Les parties répondantes sont priées d'examiner l'annexe A et de fournir par écrit les réponses aux renseignements demandés à l'annexe B.

Les parties répondantes doivent expliquer dans leurs réponses les hypothèses avancées.

Outre les renseignements demandés à l'annexe B, les parties répondantes peuvent soumettre des commentaires, des préoccupations, des suggestions et, s'il y a lieu, d'autres recommandations sur la façon de satisfaire aux exigences ou objectifs décrits dans la présente demande de renseignements ou de les améliorer.

Il importe de souligner que l'annexe A est un projet de document amené à évoluer. Les parties répondantes ne doivent pas partir de l'hypothèse qu'aucune nouvelle clause ou exigence ne sera ajoutée aux demandes de soumissions connexes susceptibles d'être finalement publiées par le gouvernement du Canada. Les parties répondantes ne doivent pas non plus partir de l'hypothèse qu'une clause ou exigence sera supprimée ou modifiée.

## Coûts liés aux réponses

Le Canada ne remboursera pas les parties répondantes pour les dépenses engagées pour répondre à la présente demande de renseignements.

## Traitement des réponses

- a) **Utilisation des réponses** : Les réponses ne seront pas évaluées de façon officielle. Toutefois, le Canada pourra les utiliser pour élaborer ou modifier des stratégies d'approvisionnement ou des projets de documents figurant dans la présente demande de renseignements. Le Canada examinera toutes les réponses reçues à la date de clôture de la demande de renseignements. Cependant, s'il le juge opportun, il pourrait examiner les réponses reçues après la date de clôture de la demande de renseignements.
- b) **Équipe d'examen** : Une équipe d'examen composée de représentantes et représentants de FEGC examinera les réponses. Le Canada se réserve le droit de faire appel à des spécialistes indépendants ou à des fonctionnaires, s'il le juge nécessaire, pour évaluer les réponses. Chaque membre de l'équipe n'examinera pas forcément toutes les réponses.
- c) **Confidentialité** : Les parties répondantes doivent indiquer les parties de leur réponse qu'elles ou ils jugent exclusives ou confidentielles. Le Canada traitera les réponses conformément à la *Loi sur l'accès à l'information*.
- d) **Suivi** : Le Canada pourrait, à sa seule discrétion, communiquer avec toute partie répondante pour poser des questions supplémentaires ou obtenir des éclaircissements sur les réponses fournies. Le Canada se réserve le droit d'inviter une partie répondante ou chacune d'elles à soumettre leur présentation à la demande de renseignements ou à faire une démonstration des produits ou services.

## Présentation des réponses

- a) **Page couverture** : Si la réponse comporte plusieurs volumes, les parties répondantes doivent indiquer sur la page couverture de chaque volume le titre de la réponse, le numéro de la demande de soumissions, le numéro du volume et leur dénomination sociale complète.
- b) **Page titre** : La première page de chaque volume de la réponse, après la page couverture, sera la page titre. On y trouvera :
  - i. le titre de la réponse de la partie répondante et le numéro de volume;
  - ii. le nom et l'adresse de la partie répondante;
  - iii. le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la personne-ressource de la partie répondante;
  - iv. la date;
  - v. le numéro de la demande de renseignements.
- c) **Système de numérotation** : Les parties répondantes sont priées d'utiliser dans leur réponse le système de numérotation correspondant à celui de la présente demande de renseignements. Tout renvoi à des documents descriptifs, des manuels techniques et des brochures intégrés à la réponse doivent être mentionnés en conséquence.

- d) **Nombre de copies** : Les parties répondantes doivent soumettre une copie électronique, en format PDF, de leur réponse.

### **Demandes de renseignements**

Parce que la présente demande de renseignements ne constitue pas une demande de soumissions, le Canada n'est pas forcément tenu de donner suite aux demandes de renseignements par écrit ou de faire part des réponses aux prestataires éventuels. Toutefois, les parties répondantes qui ont des questions au sujet de la présente DR peuvent les poser par courriel à : [FEGC.Contrats-Contracts.WAGE@fegc-wage.gc.ca](mailto:FEGC.Contrats-Contracts.WAGE@fegc-wage.gc.ca)

### **Dépôt des réponses**

- a) **Heure et lieu du dépôt des réponses** : Les parties répondantes doivent envoyer leurs réponses par courriel à l'autorité contractante indiquée aux présentes avant la date précisée à la première page de la demande de renseignements.
- b) **Responsabilité concernant le dépôt des réponses** : Les parties répondantes sont seules responsables du dépôt dans les délais et à la bonne adresse de leurs réponses.
- c) **Identification de la réponse** : Les parties répondantes doivent veiller à ce que leur nom et adresse de retour, le numéro de la demande de soumissions et la date de clôture soient bien lisibles à l'extérieur des réponses.

## **ANNEXE A — Énoncé des travaux : Une étude de recherche sur les obstacles et les catalyseurs qui freinent ou favorisent la réponse aux besoins en soins de santé primaire, sexuelle et reproductive des femmes et des personnes de diverses identités de genre de la collectivité ayant été récemment victimes d'actes criminels**

### **1. Portée**

#### **1.1. Introduction**

Femmes et Égalité des genres Canada (FEGC) a pour mandat de faire avancer l'égalité en ce qui concerne le sexe, l'orientation sexuelle et l'identité ou l'expression de genre par l'inclusion des personnes de tous les genres, y compris les femmes, dans la vie économique, sociale et politique du Canada. Les initiatives de recherche menées par la Division de la recherche et de l'innovation de FEGC visent à appuyer les activités de son mandat, à réaliser les résultats ministériels, à élargir la disponibilité, l'accessibilité et la visibilité des données, des statistiques et de l'analyse et à favoriser la prise de décisions fondées sur des données probantes en lien avec les priorités du Canada en matière d'égalité des genres.

#### **1.2. Objectifs de l'exigence**

L'objectif de ce projet est de comprendre les besoins en matière de santé primaire, sexuelle et reproductive des femmes et des personnes de diverses identités de genre de la collectivité ayant été récemment victimes d'actes criminels.

Les connaissances générées par le projet entraîneront une meilleure adaptation du système de soins de santé et du système judiciaire aux besoins en matière de santé primaire, sexuelle et reproductive des femmes et des personnes de diverses identités de genre de la collectivité ayant été récemment victimes d'actes criminels. Le projet améliorera la compréhension :

1. des besoins en santé de cette population;
2. de l'amélioration de l'adoption de services de santé d'une population mal desservie;
3. des voies de collaboration novatrices entre les prestataires de services et les systèmes de soins.

Les personnes qui utilisent les connaissances dans les systèmes de santé et de justice, notamment les décisionnaires, les responsables de la planification du système de santé et les cliniciennes et cliniciens, en tireront des indications cruciales à propos des besoins de cette population et des modèles de prestation des soins. Cela permettra de guider l'élaboration et le maintien de services visant à améliorer les résultats en matière de santé et l'état de santé en général des femmes et des personnes de diverses identités de genre qui sont victimes d'actes criminels. Les connaissances obtenues par le biais de ce projet pourront contribuer à réduire le taux de réincarcération en lien avec des besoins en santé non satisfaits, et alléger ainsi le fardeau de la prestation des soins de santé qui pèse sur le système judiciaire. Cette étude permettra de découvrir et de comprendre les facteurs qui influent sur l'adoption des services de santé et d'utiliser les données recueillies pour

orienter les changements en cours aux politiques, aux pratiques et au système afin d'atténuer les obstacles.

### **1.3. Contexte**

À l'échelle mondiale, les femmes et les personnes de diverses identités de genre sont les populations carcérales qui affichent le taux de croissance le plus rapide. Elles ont pour la plupart subi des traumatismes découlant de mauvais traitements pendant l'enfance et de violence entre partenaires intimes. Des études menées au Canada ont révélé des taux élevés de besoins non satisfaits en matière de santé primaire, sexuelle et reproductive pour ces populations, notamment le manque d'accès au dépistage, au counseling, à l'éducation, à la contraception et aux soins périnataux. De plus, les personnes transgenres font face à des problèmes de violence et de stigmatisation, ainsi qu'à des obstacles dans l'accès aux soins de réassignation de genre, y compris les hormones et la chirurgie.

Malgré la législation obligeant la collecte de renseignements sur l'état de santé des personnes dans les établissements correctionnels et la prestation de soins de santé à leur endroit, les personnes incarcérées font face à des obstacles pour accéder à des soins en raison de la courte durée des séjours, d'inquiétudes du point de vue de la sécurité, du roulement élevé du personnel, de la stigmatisation et d'autres difficultés d'ordre logistique. En outre, l'infrastructure et les services de santé pénitentiaires ne sont pas conçus pour répondre aux besoins en santé sexospécifiques. Selon la recherche, les personnes récemment libérées de prison ont moins tendance à être accueillies dans des cabinets de soins primaires. Étant donné que des besoins en santé non satisfaits constituent un facteur déterminant d'une plus grande criminalisation, il est essentiel que les femmes et les personnes de diverses identités de genre qui réintègrent la société aient accès à des soins primaires appropriés.

## **2. Exigences**

Ce projet de recherche de trois ans permettra 1) d'identifier les besoins non satisfaits en matière de santé primaire, sexuelle et reproductive des femmes et des personnes de diverses identités de genre de la collectivité ayant été récemment victimes d'actes criminels, 2) d'examiner les obstacles et les catalyseurs qui freinent ou favorisent la réponse aux besoins identifiés et 3) d'examiner les résultats pour la santé de la population après avoir reçu des services de santé communautaires.

Dans le cadre du projet, les prestataires doivent :

### **A. disposer d'une équipe de recherche pluridisciplinaire**

Pour comprendre et aborder les besoins socioéconomiques et en santé complexes des femmes et des personnes de diverses identités de genre de la collectivité ayant été récemment victimes d'actes criminels, la ou le prestataire doit disposer d'une équipe de recherche composée de divers spécialistes et organismes communautaires dans le domaine de la santé, du genre et de la justice qui se consacrent à l'amélioration des services et des soutiens à l'intention de cette population, notamment :

- des responsables clés des politiques et des décisions du gouvernement, comme les membres d'une autorité sanitaire et d'un ministère de la justice de compétence provinciale;
- une ou un membre du personnel infirmier praticien autorisé;
- une ou un membre d'un établissement correctionnel provincial;
- des chercheuses et chercheurs en milieu universitaire.

Un comité consultatif doit être créé, formé de personnes ayant vécu ou vivant une expérience connexe, notamment des personnes de diverses identités de genre, des Autochtones et des personnes racisées, afin d'orienter et d'éclairer chaque étape du projet.

**B. mener une étude de recherche originale sur les obstacles et les catalyseurs qui freinent ou favorisent la réponse aux besoins en matière de santé primaire, sexuelle et reproductive, ainsi que les résultats pour la santé après avoir reçu des services de santé communautaires, pour les femmes et les personnes de diverses identités de genre de la collectivité ayant été récemment victimes d'actes criminels**

Pour développer une compréhension des principales lacunes dans les services et leurs incidences, la ou le prestataire invitera des personnes ayant vécu ou vivant une expérience connexe, y compris des personnes actuellement détenues, et des organismes communautaires pertinents à prendre part à des groupes de discussion afin de recueillir leurs commentaires. Selon les premières constatations tirées des groupes de discussion et les examens antérieurs de la portée, la ou le prestataire concevra une étude de recherche originale sur les obstacles et les catalyseurs qui freinent ou favorisent la correction des lacunes identifiées dans les services, ainsi que les résultats pour la santé de cette population après avoir reçu des services de santé communautaires.

Dès les premières phases du projet, la ou le prestataire devra élaborer, mettre en œuvre et convoquer de façon régulière un comité directeur composé d'une communauté de pratique et comprenant des prestataires de soins primaires, notamment des membres du personnel infirmier autorisé et du personnel infirmier praticien, qui exercent dans le domaine de la santé communautaire dans toute la province. L'étude doit viser à informer les communautés de pratique en fournissant des constatations et éclairages clés en vue de renforcer les compétences des prestataires de soins de santé, les processus et les ressources en ce qui touche aux soins de santé primaire, sexuelle et reproductive des femmes et des personnes de diverses identités de genre de la collectivité ayant été récemment victimes d'actes criminels. La ou le prestataire devra partager les principaux enseignements tirés avec les autres prestataires de soins primaires et favoriser les liens professionnels qui sont essentiels pour le mentorat, la collaboration et la continuité des soins.

**C. produire un rapport de recherche sur les incidences, les leçons retenues et les conséquences pour les communautés de pratique**

La ou le prestataire procédera à des analyses descriptives des renseignements anonymisés sur la santé des personnes participantes à l'étude afin de suivre le recours aux services de santé communautaires. La ou le prestataire emploiera des statistiques descriptives pour analyser le recours aux services de soins de santé primaire, sexuelle et reproductive et les tendances au cours d'une période donnée, notamment les résultats pour la santé. De plus,

la ou le prestataire mènera des entrevues semi-structurées de personnes clés auprès de personnes participant à la clinique et de parties prenantes des systèmes de justice et de santé provinciaux afin de rendre compte qualitativement de leur expérience des services de santé communautaires. Les entrevues semi-structurées et le processus global d'évaluation se poursuivront pendant la phase de mise en œuvre afin d'examiner les thèmes qui reviennent souvent, de suivre les commentaires sur les services et de réintégrer la rétroaction à la mise en œuvre des services.

**D. créer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation des connaissances**

La ou le prestataire doit effectuer la planification de la stratégie de mobilisation des connaissances à toutes les phases du projet. La stratégie de mobilisation des connaissances déterminera les produits de mobilisation des connaissances (p. ex., exposés, rapports techniques et produits multimédias diffusés dans les médias sociaux) et les lieux pertinents (p. ex., conférences et événements) destinés à divers publics (p. ex., parties prenantes, ministères ou organismes et partenaires des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, grand public) par le biais desquels les principales constatations de la recherche peuvent être à partagées. La stratégie de mobilisation des connaissances doit comporter une description des éléments clés et une estimation détaillée des coûts liés à l'élaboration des produits de mobilisation des connaissances. La personne responsable du projet prendra toutes les décisions finales relatives aux activités de mobilisation des connaissances.

**2.1. Tâches, activités, produits livrables et jalons**

Le tableau suivant décrit les produits livrables escomptés dans le cadre du projet de recherche.

Produits livrables	Description
Approbation de la demande présentée au comité d'éthique de la recherche	La preuve documentée de l'approbation du comité d'éthique de la recherche pour mener la recherche doit être fournie.
Autorisation de sécurité (1 <sup>er</sup> volet)	La preuve de l'obtention de l'autorisation de sécurité doit être fournie pour le premier volet de personnes identifiées (p. ex., chercheuses principales et chercheurs principaux, personnel infirmier praticien et coordinatrices et coordinateurs de la recherche).
Évaluation des facteurs relatifs à la vie privée	FEGC réalisera une évaluation des répercussions du projet sur la vie privée et la sécurité, et désignera les risques pour la vie privée et les mesures d'atténuation recommandées pour la ou le prestataire.
Stratégie de recrutement pour les groupes de discussion et les entrevues	Une stratégie de recrutement détaillée indiquera de façon explicite comment les personnes participant au groupe de discussion et aux entrevues semi-structurées seront contactées. Leurs rôles seront mis en évidence (p. ex., partie prenante, personne victime d'actes criminels ou personne ayant une expérience vécue). La stratégie de

	recrutement comprendra également le plan de communication pour faire connaître la clinique.
Autorisation de sécurité (2 <sup>e</sup> volet)	Au besoin, la preuve de l'obtention de l'autorisation de sécurité doit être fournie pour les autres parties prenantes.
Rapports annuels (1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> années)	Un rapport annuel complet sera produit à la fin de la 1 <sup>re</sup> et de la 2 <sup>e</sup> année. Le rapport décrira les activités et réalisations clés du projet, présentera un aperçu des progrès du projet résumant l'état actuel du budget et des produits livrables et fournira une description des constatations et éclairages provisoires d'après les analyses des renseignements anonymisés sur la santé, le comité directeur, les groupes de discussion et les entrevues.
Rapport de recherche en version définitive	Les constatations de la recherche seront compilées dans un rapport de recherche exhaustif.
Produits de mobilisation des connaissances	La ou le prestataire élaborera une stratégie de mobilisation des connaissances, y compris une liste d'événements ou de conférences et de produits possibles pour activer sa stratégie de mobilisation des connaissances. Les connaissances générées lors de phases de recherche précédentes seront intégrées aux produits qui pourraient servir à informer divers publics.

## **ANNEXE B – Renseignements demandés aux prestataires éventuels**

**Les personnes répondantes sont priées de lire l'annexe A (Énoncé des travaux provisoire) avant de répondre aux questions ci-dessous.**

1. Indiquez clairement comment votre organisme satisfera à chacune des quatre exigences du projet énoncées à la section 2 « Exigences » de l'annexe A :
  - i. Disposer d'une équipe de recherche pluridisciplinaire
  - ii. Mener une étude de recherche originale sur les obstacles et les catalyseurs qui freinent ou favorisent la réponse aux besoins en matière de santé primaire, sexuelle et reproductive, ainsi que les résultats pour la santé après avoir reçu des services de santé communautaires, pour les femmes et les personnes de diverses identités de genre de la collectivité ayant été récemment victimes d'actes criminels
  - iii. Produire un rapport de recherche sur les incidences, les leçons retenues et les conséquences pour les communautés de pratique
  - iv. Créer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation des connaissances
2. Pour chaque produit livrable cité à la sous-section 2.1 « Tâches, activités, produits livrables et jalons » de l'annexe A, indiquez si votre organisme peut satisfaire à l'exigence ainsi qu'à l'échéancier établi.
3. Décrivez en quoi votre organisme possède l'expérience et les connaissances requises dans les domaines suivants :
  - i. Mise en œuvre et évaluation des services de soins de santé;
  - ii. Recherche stratégique;
  - iii. Besoins en santé des femmes victimes d'actes criminels;
  - iv. Besoins en santé des personnes de diverses identités de genre victimes d'actes criminels;
  - v. Prestation de services non oppressifs, inclusifs des genres, tenant compte des traumatismes et décolonisés.